

Essor de l'anacarde et sécurité alimentaire dans le département d'Odienné: Défis et perspectives

[Growth of cashews and food security in the department of Odienné: Challenges and prospects]

Koné Ferdinand N'Gomory, Kouamé Frederic N'Dri, and Dhédé Paul Éric Kouame

Département de géographie, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Copyright © 2025 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This article aims to understand the socio-economic impacts linked to the growth of cashew cultivation in the department of Odienné in context of diversification of the Ivorian economy, which is heavily dependent on the coffee and cocoa sectors. Cashew nut cultivation has gradually become a major speculation for rural populations due to favorable agro-ecological and economic conditions. The results highlight the climatic, political and human factors conducive to the development of cashew nut cultivation. This is expanding rapidly in the study area, to the detriment of food crops, and poses a major challenge. Food insecurity affects 88% of households to varying degrees, with only 12% enjoying real food security. Faced with this problem, farmers in the Odienné department are developing various adaptive strategies. In terms of cultural practices, they use agroecological techniques such as crop rotation, agroforestry and erosion control to preserve soil fertility. They also cultivate rice in low-lying areas in order to extend the area available for cultivation, despite pressure on the land. Technologically, the adoption of improved seeds, phytosanitary inputs and irrigation systems aims to increase yields and secure production in the face of climatic hazards.

KEYWORDS: Odienné, Growth, Cashew nut, cultivation, food Security, Challenges and Perspectives.

RESUME: Cet article vise à appréhender les impacts socio-économiques liés à l'essor de la culture de l'anacarde dans le Département d'Odienné dans un contexte de diversification de l'économie ivoirienne fortement dépendante des filières café et cacao. La culture de l'anacarde est progressivement devenue une spéculation prépondérante pour les populations rurales en raison de conditions agro-écologiques et économiques favorables. La présente étude a adopté des méthodes quantitatives et qualitatives. En effet, les résultats obtenus mettent en évidence des facteurs climatiques, politiques et anthropiques propices au développement de la culture de l'anacarde. Celle-ci connaît d'ailleurs une expansion spatiale rapide sur l'espace d'étude au détriment des cultures vivrières, constituant un défi majeur. L'insécurité alimentaire touche 88% des ménages à divers degrés, seuls 12% bénéficient d'une réelle sécurité alimentaire. Face à cette problématique, les exploitants du Département d'Odienné développent diverses stratégies adaptatives. Au niveau des pratiques culturelles, ils mettent en œuvre des techniques agro-écologiques telles que les rotations, l'agroforesterie ou la lutte anti-érosive dans le but de préserver la fertilité des sols. Ils valorisent également les bas-fonds par la riziculture afin d'étendre les superficies cultivables malgré la pression foncière. Sur le plan technologique, l'adoption de semences améliorées, d'intrants phytosanitaires et de systèmes d'irrigation visant à accroître les rendements et à sécuriser la production face aux aléas climatiques.

MOTS-CLEFS: Odienné, Essor, Anacarde, Sécurité Alimentaire, Défis, Perspectives.

1 INTRODUCTION

L’anacardier, ou arbre à noix de cajou, originaire du nord-est du Brésil et des îles caraïbes (selon (1)) a pris une place prépondérante dans l’économie agricole de plusieurs régions de la Côte d’Ivoire, notamment dans le département d’Odienné (10), où il est devenu l’une des principales cultures de rente. Alors que son introduction dans la culture ivoirienne remonte aux années 1960 selon (2), la production de l’anacarde dans cette zone, connaît une croissance remarquable depuis plusieurs années, contribuant non seulement à l’amélioration des conditions de vie des producteurs, mais aussi à l’économie nationale. Toutefois, cette dynamique positive est confrontée à des défis majeurs qui influencent la sécurité alimentaire des populations locales. L’essor de la culture de l’anacarde, bien qu’il génère des revenus significatifs, pose la question de l’équilibre entre cultures de rente et cultures vivrières, et, par extension, des risques pour la sécurité alimentaire. Un concept qui au fil du temps s’est enrichi des questions de stabilité, de disponibilités et d’accessibilité alimentaire des ménages et des individus (SEN, 1981) cité par (3).

En effet, la spécialisation agricole autour de l’anacardier peut entraîner un déséquilibre dans la production des denrées alimentaires de base, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des ménages. Selon (4) l’aire culturale de l’anacarde était estimée à 16 685 ha en 2013, celle de 2014 était évaluée à 29582 ha et l’entendue de 2015 est de 38 483 ha (Direction Départementale de l’Agriculture, 2019). L’accumulation des terres, la réduction des espaces dédiés aux cultures vivrières et la dépendance accrue vis-à-vis des fluctuations des prix mondiaux sont autant de facteurs qui accentuent cette vulnérabilité. Face à ces défis, il devient impératif d’explorer les perspectives qui permettraient de concilier l’essor de la culture de l’anacarde et la garantie d’une sécurité alimentaire durable. Cette étude se propose d’analyser les défis et les perspectives liés à l’essor de l’anacarde et à la sécurité alimentaire dans le département d’Odienné. À travers une approche analytique, elle cherche à comprendre les dynamiques en jeu, tout en proposant des pistes de solution pour un développement harmonieux.

2 MATÉRIELS ET MÉTHODES

2.1 PRÉSENTATION DE L’ESPACE D’ÉTUDE

Le département d’Odienné (9°30’0” N et 7°34’0” W) est situé à 867 km au nord d’Abidjan et couvre une superficie d’environ 13 758 Km² (Rezo-Ivoire.net, en ligne). Elle est limitée au nord par le département de Samatiguila à l’est par les départements de Séguélon et Madinani et à l’ouest par le département de Gbéléban,

C’est une zone de savane arborée avec un climat de type tropical comportant une période très chaude et sèche de novembre à mars et une période pluvieuse d’avril octobre. Ces facteurs naturels sont favorables au secteur agricole.

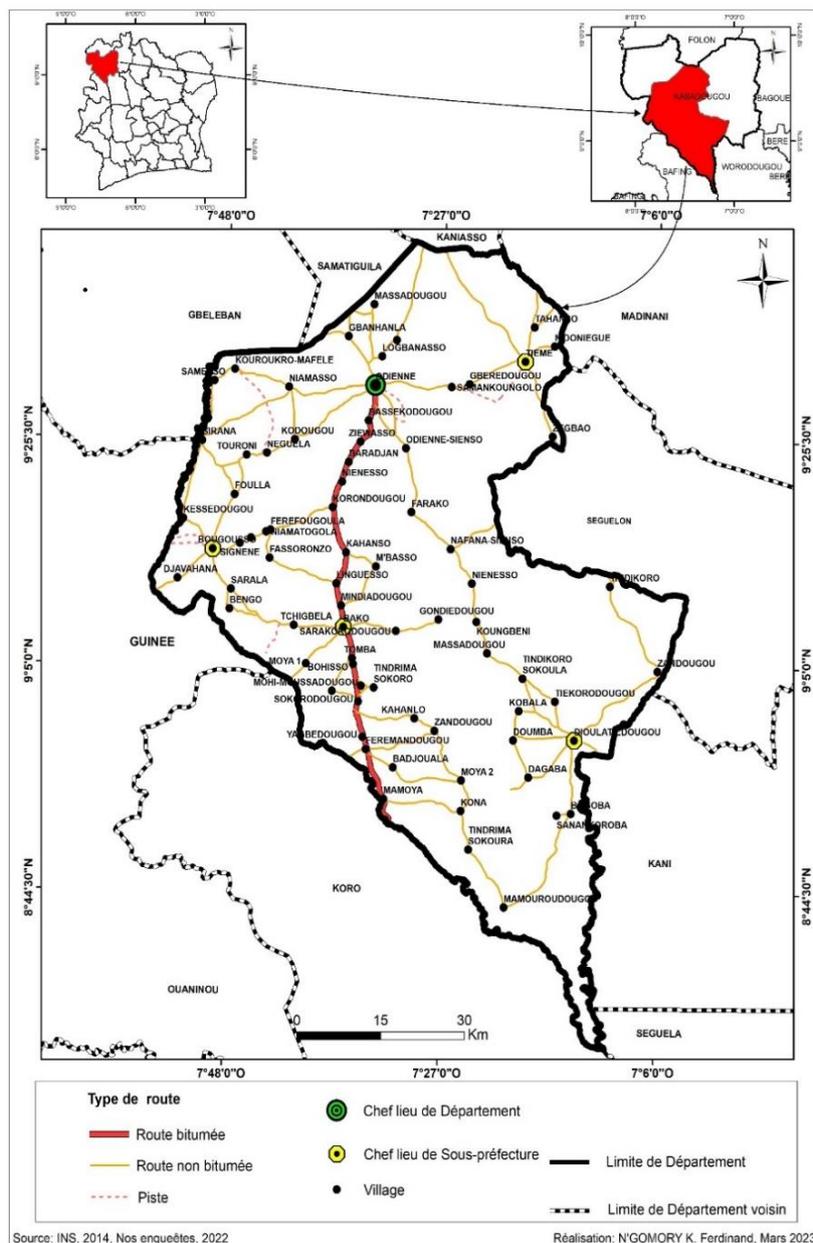


Fig. 1. Localisation du Département d'Odienné

2.2 DÉMARCHE METHODOLOGIQUE

Cette étude repose sur une approche méthodologique mixte, combinant des sources primaires et secondaires afin d'assurer la rigueur et la pertinence des résultats. Les données ont été collectées à partir d'une recherche documentaire et d'enquêtes de terrain. La recherche documentaire a constitué une base théorique solide, en s'appuyant sur des ouvrages, articles scientifiques, thèses, mémoires et documents en ligne traitant de la sécurité alimentaire et de la culture de l'anacarde. Les cartes et images satellitaires obtenues via EARTH EXPLORER ont permis de situer géographiquement les zones de production d'anacarde et de visualiser les dynamiques spatiales.

L'étude a également intégré des données statistiques issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014) et des institutions telles que le CNRA et l'ANADER pour analyser les tendances de la production d'anacarde dans le département d'Odienné. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec divers acteurs clés, notamment des conseillers agricoles, des représentants de coopératives, des autorités locales et coutumières, afin d'obtenir des informations qualitatives sur la dynamique de la filière. Les thèmes abordés incluent les superficies cultivées, les rendements, les pratiques agricoles et les conflits fonciers.

En complément, pour apprécier l’état de sécurité alimentaire, nous nous sommes appuyés sur la fréquence de consommation alimentaire ou le comportement alimentaire. La fréquence de consommation alimentaire permet de capter le nombre des différents aliments ou groupes d’aliments que les populations consomment et la fréquence de consommation de ces aliments.

Les indicateurs permettant de mesurer la sécurité alimentaire au niveau de cette la méthode sont le Score de Consommation Alimentaire (SCA) et Score de Diversité Alimentaire des Ménages (SDAM). Le (SCA) est un score calculé en se basant sur la fréquence de consommation des différents groupes d’aliments consommés par un ménage durant 7 jours précédant l’enquêtes. Quant au SDAM, il est calculé en s’appuyant sur le nombre d’aliments ou groupe d’aliments consommés pendant une période de référence donnée (24 heures) et ne prend pas en compte la fréquence de consommation. Il est promu par la FAO et USAID. Le Calcul du score de consommation alimentaire se présente comme suit:

$$SCA = (\text{Pondération ou poids de l'aliment}) \times (\text{Nombre de jours de consommation au cours des 7 derniers jours})$$

Pour l’application nous avons:

$$SCA = (2Fx_B) + (3Fx_B) + (1Fx_B) + (1Fx_B) + (4Fx_B) + (4Fx_B) + (0,5Fx_B) + (0,5Fx_B)$$

A= pondération ou poids de l’aliment

B= Nombre de jours de consommation au cours des 7 derniers jours

F= Aliment ou groupe d’aliment Le résultat du SCA s’interprète de la manière suivante:

SCA < 21 signifie une consommation alimentaire pauvre et traduit par conséquent une insécurité alimentaire sévère

SCA (21 – 35) signifie une consommation alimentaire limite et par conséquent une insécurité alimentaire modérée

SCA > 35 signifie une consommation alimentaire acceptable et par conséquent une sécurité alimentaire.

Le comportement alimentaire quant à lui est une mesure qui capture indirectement la sécurité alimentaire, en mesurant les comportements liés à la consommation alimentaire. Elle comprend les indicateurs suivants: l’Indice de Stratégie de Survie (SCI), l’Échelle de l’Accès déterminant l’Insécurité Alimentaire des Ménages (EAIAM), l’Échelle de la Faim au niveau des ménages (HHS). Cependant, dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour méthode basée sur la fréquence et la diversité alimentaire et plus précisément pour l’indicateur de consommation alimentaire. Notre choix porté sur le SCA se justifie par le fait que c’est un indicateur proxy qui reflète la quantité (kilocalorie) et la qualité de l’alimentation.

Un échantillonnage raisonné a été adopté pour sélectionner les villages et les ménages, en tenant compte du volume démographique, du nombre de producteurs, de la situation géographique et de l’activité agricole. Les villages ont été choisis selon ces critères pour garantir une représentativité de la population étudiée. Enfin, les entretiens avec des responsables d’institutions telles que la mairie, le Conseil Régional et les ONG ont permis de saisir les dynamiques institutionnelles et les stratégies mises en place pour soutenir la filière et la sécurité alimentaire. Cette approche méthodologique mixte, alliant données qualitatives et quantitatives, offre une analyse complète de l’essor de la culture de l’anacarde et de son impact sur la sécurité alimentaire dans le département d’Odienné. La taille de l’échantillon a été définie suivant la méthode d’échantillonnage représentatif. Le choix de cette méthode dans cette étude, s’est avéré nécessaire parce que le nombre de populations étudiées est connu et nous avons estimé que les résultats obtenus pourraient représenter ou être généralisés à l’ensemble des populations étudiées. À cet effet la formule conseillée, pour calculer la taille de l’échantillon des populations à enquêter, est la suivante:

$$n = \frac{Z^2 (PQ) N}{(e^2 (N - 1) + Z^2 (PQ))}$$

n = Taille de l’échantillon;

N= Taille de l’échantillon mère;

Z= Coefficient de marge déterminé à partir du seuil de confiance;

e= Marge d’erreur;

P= Proportion de ménages supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variante entre 0,0 et 1 est une probabilité d’occurrence d’un évènement. Dans le cas où l’on ne disposera d’aucune valeur de cette proportion celle-ci sera fixée à 50% soit 0,5; Q= 1-P

Pour l’application de la formule, nous pouvons présumer que:

Si P = 0,50, donc Q = 1-0,5 = 0,5 à un niveau de confiance de 95%, Z = 1,96 et la marge d'erreur e = 0,05. Ainsi, pour déterminer le nombre de populations à enquêter, avons procédé de la manière suivante:

$$n = \frac{1,96^2 (0,5 \times 0,5) N}{(0,05^2 (N - 1) + 1,96^2 (0,5 \times 0,5))}$$

$$n = \frac{1,96^2 (0,5 \times 0,5) 350}{(0,05^2 (350 - 1) + 1,96^2 (0,5 \times 0,5))}$$

La taille de l'échantillon représentant le nombre de personnes choisies à qui les questions seront donc adressées est de 379 sur un nombre de ménages total.

Nous avons choisi d'effectuer nos enquêtes dans vingt (20) villages du département où nous avons des producteurs d'anacarde. Le fondement du choix de ces villages repose sur le fait qu'ils contiennent plus de producteurs d'anacarde. Le tableau 1 présente effectifs de ménage enquêté par localité et par Sous-préfecture.

Tableau 1. Effectifs de ménage enquêté par localité et par Sous-préfecture

Sous-préfectures enquêtées	Nombre de ménage	Nombre de chefs de ménage enquêté	Villages enquêtés	Nombre de ménage enquêté
ODIENNE	20193	255	- Odienné	125
			- Logbanasso	75
			- Gbahanla	35
			- Sienso	20
BAKO	3767	48	- Bako	18
			- Bohisso	12
			- Linguesso	8
			- Tomba	10
BOUGOUSSO	1066	13	-Bougoussou	5
			- Foulla	4
			- Niamatogola	2
			- Fréfougoula	2
DIOULATIEDOUGOU	3025	38	-Dioulatiedougou	18
			-Dagaba	10
			-Farako	7
			- Nienesso	3
TIEME	1986	25	-Tiemé	9
			-Tahanso	6
			-Zégbaho	7
			- N'doniégoué	3
TOTAL	30037	379	20	379

Source: Nos enquêtes, 2022

2.3 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Les données obtenues sur le terrain, ont d’abord, fait l’objet d’un dépouillement manuel. Ensuite, elles ont été introduites dans le logiciel sphinx.4.5. Dans lequel était déjà saisi le questionnaire de l’enquête, après quoi, les réponses de chaque fiche d’enquête ont été introduites. L’analyse des informations qualitatives, à consister à établir une relation logique entre l’espace occupée par la culture de l’anacarde et celle occupée par les cultures vivrières L’analyse quantitative quant à elle, a permis d’interpréter les tableaux et de cerner le niveau de connaissance des personnes enquêtées sur les risques encourus du fait de l’abandon des cultures vivrières au detriment de la culture de l’anacarde, Les figures, les tableaux ont été réalisées avec le logiciel Excel et les cartes avec QGIS.

3 RÉSULTATS

3.1 RÉSULTATS 1

3.1.1 L’ESSOR DE LA CULTURE DE L’ANACARDE DANS LE DEPARTEMENT D’ODIENNE

L’évolution de la production d’anacarde en Côte d’Ivoire, et particulièrement dans le département d’Odienné, reflète une transformation structurelle importante de l’économie agricole. Ce secteur, autrefois dominé par des cultures vivrières et quelques cultures de rente traditionnelles comme le coton, a connu une montée en puissance notable de la production d’anacarde, qui s’impose aujourd’hui comme l’une des principales sources de revenus pour les agriculteurs locaux. La superficie consacrée à la culture de l’anacarde n’a cessé d’augmenter au cours de ces dernières années, passant de 48 714,39 hectares à 69 157,98 hectares soit 7 8,14% en 2002 à 11,17% en 2022. Cette tendance est attribuée à la rentabilité de la culture de l’anacarde, qui tenue de plus en plus d’agriculteurs. Les opportunités économiques offertes par cette culture ont probablement incité davantage d’individus à convertir leurs terres pour cultiver des noix de cajou. Également, la savane herbeuse, qui représentait autrefois une grande partie des terres en 2002 avec 282 541,68 hectares soit 47,18%, a vu sa superficie considérablement réduite à 178 358,04 hectares soit 28,80% en 2022. Cette diminution est due à la conversion de terres de savane en terres agricoles ou urbaines pour répondre à la croissance démographique et aux besoins en alimentation et en logement. Cela soulève des préoccupations quant à la préservation des écosystèmes naturels. La savane arborée a également vu sa superficie augmenter, passant de 116 757,72 hectares à 205 538,85 hectares soit 19,50% en 2002 à 33,19% en 2022. Cette augmentation est liée à une meilleure gestion des ressources forestières, au reboisement ou aux efforts de conservation. Cela indique une prise de conscience croissante de l’importance de la préservation de ces zones pour la biodiversité et la lutte contre la déforestation.

3.1.2 UNE VEGETATION DOMINEE PAR LES SAVANES: ESPACES DE PREDILECTION DE L’ANACARDIER

Dans le Département d’Odienné, la végétation est, en général, constituée de savanes arborées et de savanes herbeuses ou arbustives, parsemées d’îlots de forêts sacrées, des forêts classées. La Fig 2, est une illustration.

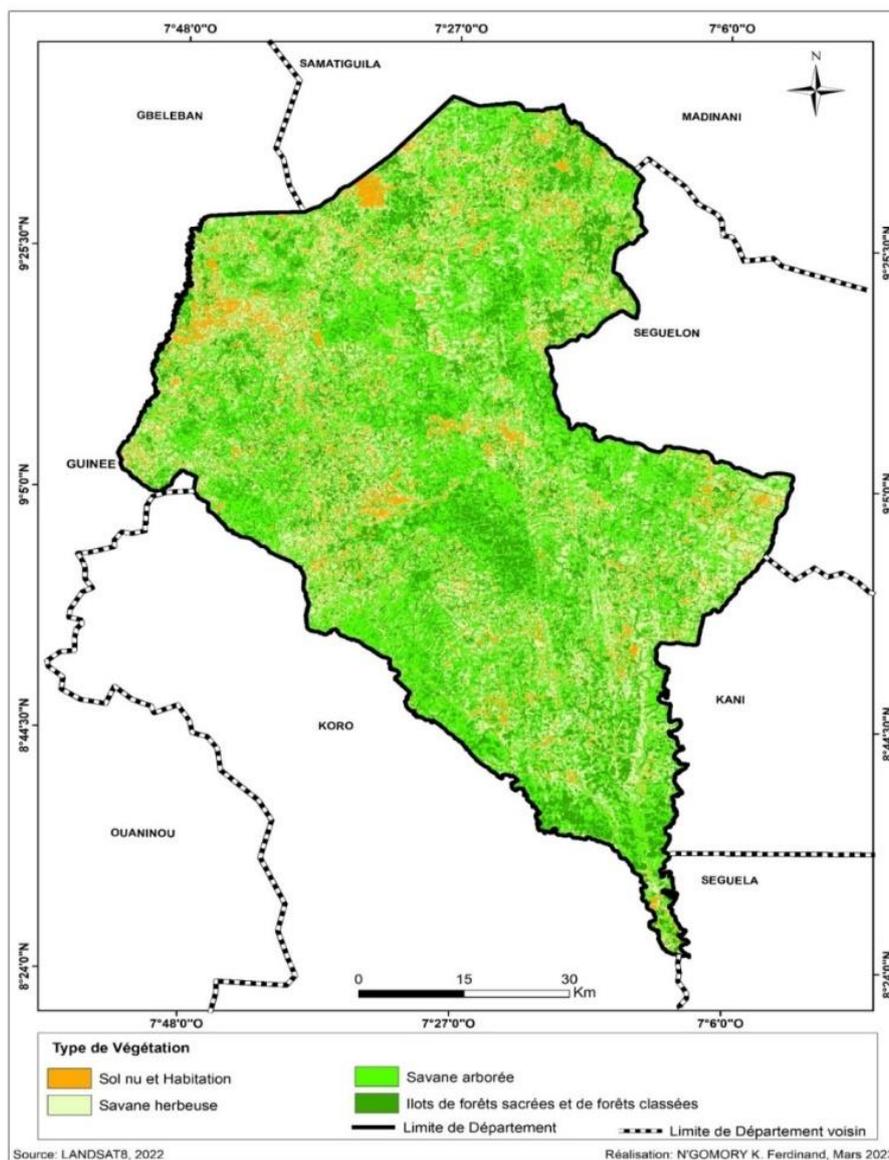


Fig. 2. Types de végétation du Département d'Odienné

Le Département d'Odienné est caractérisé par une végétation principalement composée de savanes arborées et de savanes herbeuses ou arbustives, avec quelques ilots de forêts sacrées et de forêts classées. L'ensemble de ces types de végétation sont présents sur l'ensemble de l'espace du Département.

Il est essentiel de noter que la composition floristique de la végétation de cette région comprend des arbres typiques des zones du nord, tels que le néré, l'anacardier et le karité, ainsi que des arbres tropicaux à fleurs tels que les frangipaniers et les acacias. Cette composition végétale favorise la culture de l'anacardier, une plante qui se développe particulièrement bien dans les régions de savane.

3.1.3 UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE MOINS DENSE, PROPICE À L'IMPLANTATION DE L'ANACARDIER

De nombreux cours d'eau arrosent le Département d'Odienné, malheureusement la plupart d'entre eux tarissent pendant la période sèche. Notre zone de prédilection est traversée par les affluents des fleuves N'Zi à l'Est et le Bandama à l'Ouest qui constituent des limites territoriales naturelles. Fig 3 représente le réseau hydrographique.

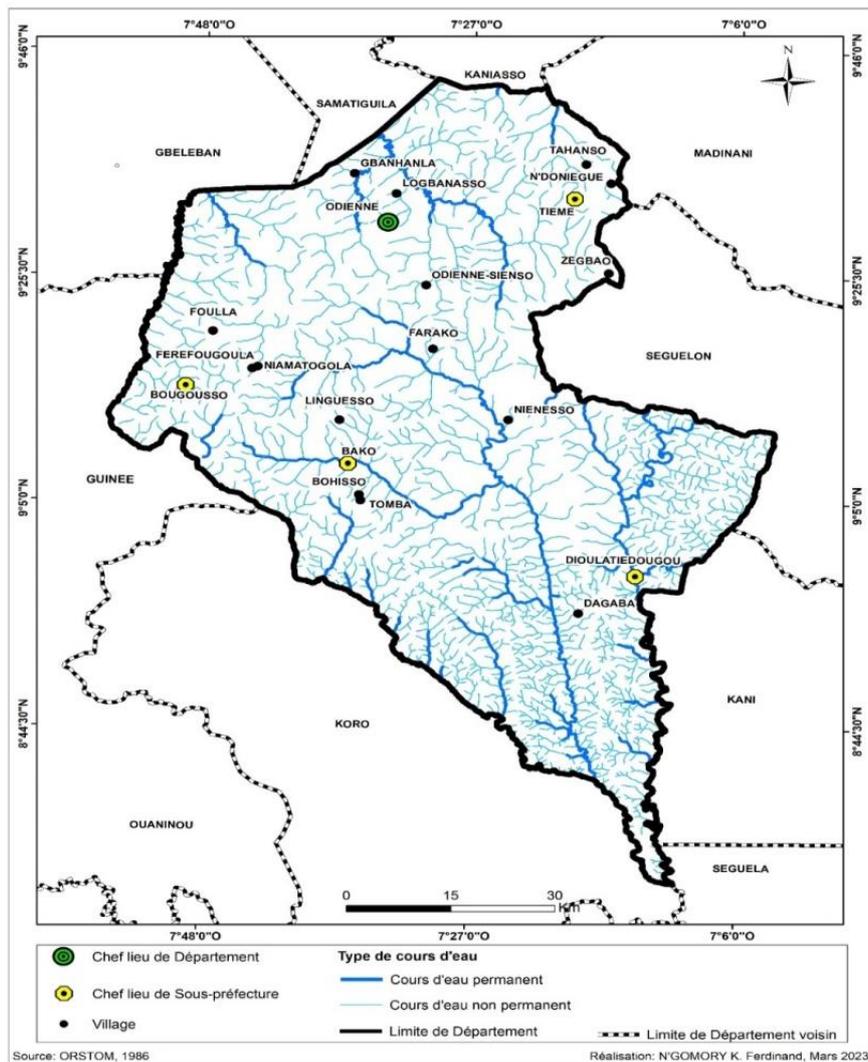


Fig. 3. Réseau hydrographique du Département d'Odienné

L'observation des cours d'eau dans le Département d'Odienné révèle qu'ils sont principalement non permanents, ce qui indique un climat caractérisé par une consommation élevée de l'eau. Cette constatation indique que le bilan hydrique de la région est déficitaire, avec des précipitations relativement faibles. Le tarissement de ces cours d'eau confirme que la saison des pluies est courte et marquée par des précipitations limitées. En revanche, la saison sèche est longue. La longueur de la saison sèche témoigne du fait que notre zone d'étude se situe dans une région tropicale propice à la culture de l'anacardier. Les conditions climatiques, avec une saison sèche prolongée, sont favorables à la croissance de cette plante. Cependant, il est important de noter que la non-permanence des cours d'eau limite la pratique de la riziculture, qui devient saisonnière en raison du manque d'eau tout au long de l'année. Dans un contexte où les cours d'eau sont majoritairement non permanents et où les précipitations sont limitées, il est crucial de développer des stratégies d'utilisation efficaces de l'eau, notamment pour les activités agricoles telles que la culture de l'anacardier. Des techniques d'irrigation adaptées et une gestion prudente des ressources hydriques sont nécessaires pour optimiser la production agricole dans cette région. Il convient également de prendre en compte les effets du changement climatique qui peuvent avoir des répercussions sur la disponibilité de l'eau et les schémas de précipitations. Il est essentiel d'adopter des pratiques agricoles durables et de mettre en place des mesures d'adaptation pour faire face aux défis liés à la disponibilité de l'eau dans un contexte de climat consommateur. La non-permanence des cours d'eau et les faibles précipitations observées dans le département d'Odienné indiquent un climat avec une saison des pluies courtes et des conditions favorables à la culture de l'anacardier. Cependant, cela nécessite une gestion prudente de l'eau et des pratiques agricoles adaptées pour maximiser la productivité et faire face aux contraintes liées à la disponibilité de l'eau.

3.1.4 LE DEPARTEMENT D'ODIENNE, UN ESPACE MOYENNEMENT HUMIDE FAVORABLE À LA CULTURE DE L'ANACARDE

L'humidité relative moyenne annuelle se situe globalement entre 65% et 75% dans le Département d'Odienné. L'analyse de l'humidité du sol dans le Département d'Odienné est importante pour comprendre son impact sur la culture de l'anacardier. Tout d'abord, il convient de noter que l'anacardier est une plante qui nécessite un sol bien drainé et une humidité adéquate pour une croissance optimale. L'humidité du sol joue un rôle crucial dans le développement des racines, l'absorption des nutriments et la régulation de la transpiration des plantes. La carte 4, indique la répartition de l'humidité du sol dans le Département d'Odienné. L'humidité du sol dans le Département d'Odienné est un facteur déterminant pour la culture de l'anacarde, qui est une culture largement répandue dans la cet espace. Le Département d'Odienné se trouve dans une zone caractérisée par un climat tropical avec une saison des pluies et une saison sèche distinctes. Pendant la saison des pluies, qui peut être relativement courte, le sol reçoit une quantité significative de précipitations. Cela contribue à l'humidité du sol, créant des conditions propices à la croissance de l'anacardier. L'humidité du sol dans le Département d'Odienné joue un rôle essentiel dans la culture de l'anacarde. Les conditions climatiques, la capacité de rétention d'eau du sol, la gestion de l'eau et les pratiques culturales sont autant d'éléments qui influencent l'humidité du sol et qui sont importants pour assurer la croissance et le rendement optimal des plants d'anacardier.

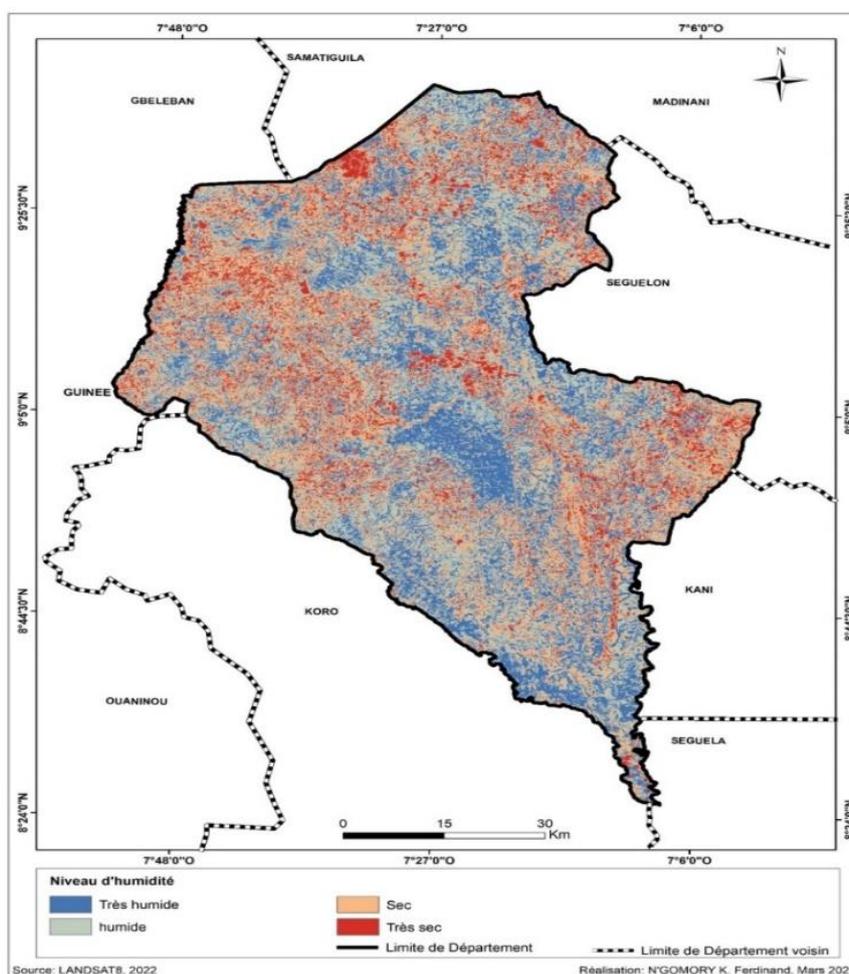


Fig. 4. Répartition de l'humidité du sol dans le Département d'Odienné

La filière anacarde joue un rôle crucial dans l'économie de la Côte d'Ivoire, à la fois au niveau local, dans les régions de production telles que le département d'Odienné, et au niveau national. La contribution de cette culture à l'économie s'étend sur plusieurs aspects: la création d'emplois, l'augmentation des revenus agricoles, la réduction de la pauvreté, le développement des infrastructures rurales, ainsi que la diversification des exportations nationales.

Les informations relatives aux rendements, aux prix moyens et aux revenus moyens de trois cultures, nous ont permis de dresser le tableau ci-après,

Tableau 2. Comparaison de la rentabilité de l’anacarde avec d’autres cultures traditionnelles

Cultures	Rendement moyen (kg/ha)	Prix moyen (FCFA/kg)	Revenu moyen (FCFA/ha)
Anacarde	800	500	400 000
Maïs	400	200	100 000
Riz	300	150	80 000

Source: CCA, 2022/Nos enquêtes, 2022

3.2 RÉSULTATS 2.

3.2.1 L’ANACARDIER, UNE CULTURE AUX OPPORTUNITES LUCRATIVES POUR LES PRODUCTEURS LOCAUX

L’anacardier offre de nombreuses opportunités lucratives pour les producteurs locaux dans le Département d’Odienné.

Nous avons par exemple pu recueillir les données relatives au coût de production moyen, au revenu moyen et à la marge bénéficiaire moyenne pour trois cultures différentes: l’anacarde, le maïs et le riz. Ceci est contenu dans le tableau qui suit.

Tableau 3. Répartition marges bénéficiaires de l’anacarde avec d’autres cultures traditionnelles

Cultures	Coût de production moyen (FCFA/ha)	Revenu moyen (FCFA/ha)	Marge bénéficiaire moyenne (FCFA/ha)
Anacarde	150 000	400 000	250 000
Maïs	100 000	250 000	150 000
Riz	120 000	280 000	140 000

Source: Nos enquêtes, 2022

Elles offrent toutes des revenus moyens élevés, ce qui se traduit par des marges bénéficiaires satisfaisantes pour les agriculteurs. En effet, l’anacarde présente un coût de production moyen de 150 000 FCFA/ha. Cependant, malgré ce coût, les agriculteurs peuvent générer un revenu moyen de 400 000 FCFA/ha, ce qui conduit à une marge bénéficiaire moyenne de 250 000 FCFA/ha.

3.2.2 REDUCTION DES ESPACES DE CULTURES VIVRIERES

L’essor de la culture de l’anacarde dans des régions comme le département d’Odienné a eu un impact significatif sur l’utilisation des terres agricoles, notamment en ce qui concerne les cultures vivrières. Cette dynamique soulève des préoccupations liées à la sécurité alimentaire et au développement rural durable, étant donné que la conversion des terres vivrières en plantations commerciales affecte directement les capacités des ménages à assurer leur autosuffisance alimentaire.

En 1989, la superficie utilisée pour la culture de l’anacarde était de 18 776,16 hectares, représentant 3,14% de la superficie totale. À cette époque, la culture de l’anacarde était déjà présente, mais elle occupait une part relativement faible des terres agricoles.

En 2002, la superficie consacrée à l’anacarde a considérablement augmenté pour atteindre 48 714,39 hectares, ce qui équivaut à 8,14% de la superficie totale. Cette période a marqué une croissance significative de la culture de l’anacarde, indiquant un intérêt croissant pour cette culture.

En 2022, la tendance à la hausse s’est poursuivie, avec une superficie de 69 157,98 hectares dédiés à l’anacarde, représentant désormais 11,17% de la superficie totale. Cette augmentation notable suggère que la culture de l’anacarde est devenue une activité agricole de plus en plus importante dans la région.

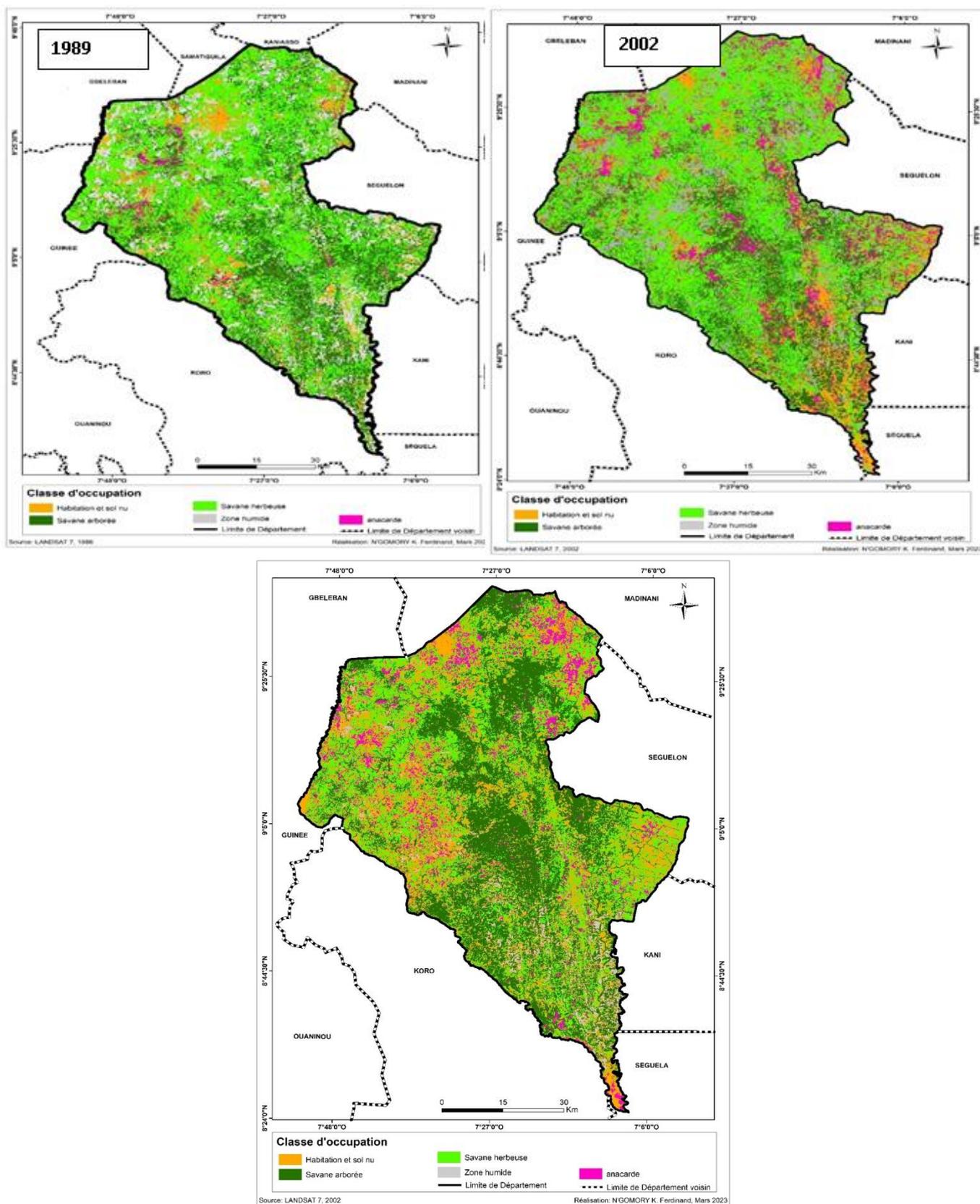


Fig. 5. a: Superficie de l'anacarde en 1989; b: Superficie de l'anacarde en 2002; c: Superficie de l'anacarde en 2022

3.2.3 UN MODE D’ACCÈS À LA TERRE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE L’ANACARDIER DANS LE DÉPARTEMENT D’ODIENNE

L’expansion rapide de la culture de l’anacarde, notamment dans des régions comme le département d’Odienné, a entraîné une augmentation de la demande pour les terres agricoles, provoquant une série de défis fonciers. Le phénomène d’accaparement des terres – défini comme l’acquisition à grande échelle de terres agricoles par des investisseurs privés ou des entreprises devient de plus en plus présent, menaçant la sécurité foncière des petits exploitants et exacerbant les conflits autour de l’accès à la terre. L’accès à la terre est un facteur déterminant dans le développement de l’agriculture, notamment dans le cas de cette culture. Dans le Département d’Odienné, il existe différents modes d’accès à la terre. Le tableau 18 présente les différents modes d’accès à la terre dans le Département d’Odienné.

Tableau 4. Répartition des différents modes d’accès à la terre dans le Département d’Odienné

Modes d’accès à la terre	Pourcentages
Héritage/transmission	70%
Location	15%
Achat	10%
Concession/Attribution	5%

Source: Nos enquêtes 2022

L’héritage et la transmission des terres agricoles restent le mode d’accès prédominant dans le Département d’Odienné pour la pratique de la culture de l’anacardier, représentant environ 70% des cas. Cela souligne l’importance de la continuité intergénérationnelle dans la pratique agricole et la transmission des connaissances liées à la culture de l’anacardier. Ensuite, la location de terres agricoles représente environ 15% des cas. Certains agriculteurs préfèrent louer des terres pour la culture de l’anacardier, ce qui leur offre une certaine flexibilité et leur permet de bénéficier de terres supplémentaires si nécessaire. L’achat de terres agricoles est une autre option, bien que moins fréquente, représentant environ 10% des cas. Certains agriculteurs peuvent choisir d’acquérir des terres pour établir leurs plantations d’anacardiers de manière permanente et sécuriser leur investissement à long terme. Enfin, la concession ou l’attribution de terres par les autorités locales représente environ 5% des cas. Dans certaines situations, les agriculteurs peuvent obtenir l’accès à des terres pour la culture de l’anacardier par le biais de concessions ou d’attributions officielles, souvent liées à des programmes de développement agricole ou de valorisation des terres. Ainsi, cela met en évidence la prévalence de l’héritage et de la transmission intergénérationnelle des terres agricoles dans le Département d’Odienné, soulignant ainsi l’importance de cette pratique traditionnelle dans le développement et la stabilité de la culture de l’anacardier. En effet, l’héritage des terres agricoles garantit la transmission des connaissances et des techniques agricoles spécifiques à la culture de l’anacardier. Les agriculteurs, en héritant des terres de leurs parents et aînés, bénéficient d’une expertise accumulée au fil des générations. Cela favorise une meilleure gestion des plantations d’anacardiers, une utilisation optimale des ressources et une adaptation aux conditions locales. De même, la transmission intergénérationnelle des terres assure une continuité dans la pratique agricole, y compris la culture de l’anacardier. Les agriculteurs ayant une longue histoire familiale dans la production d’anacarde ont acquis une expertise spécifique et ont développé des techniques adaptées aux conditions locales. Cela se traduit par une stabilité de la production et une amélioration progressive des rendements. L’héritage des terres agricoles encourage également une approche de gestion à long terme et durable de l’environnement. Les agriculteurs qui pratiquent cette arboriculture depuis plusieurs générations ont une connaissance profonde de l’écosystème local et mettent en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de l’environnement. Ils comprennent l’importance de préserver les sols, de gérer les ressources en eau et de maintenir l’équilibre écologique. Pour terminer, l’héritage des terres agricoles, y compris celles dédiées à la culture de l’anacardier, contribue au renforcement de l’identité culturelle et communautaire des agriculteurs. Ces terres représentent un lien fort avec leurs racines, leurs traditions et leur patrimoine. L’attachement à la terre favorise également la cohésion sociale au sein des communautés agricoles, renforçant ainsi la résilience et la solidarité face aux défis auxquels ils peuvent être confrontés. Par ailleurs, il est important de noter que les pourcentages varient d’une localité à une autre comme le montre la figure 6.

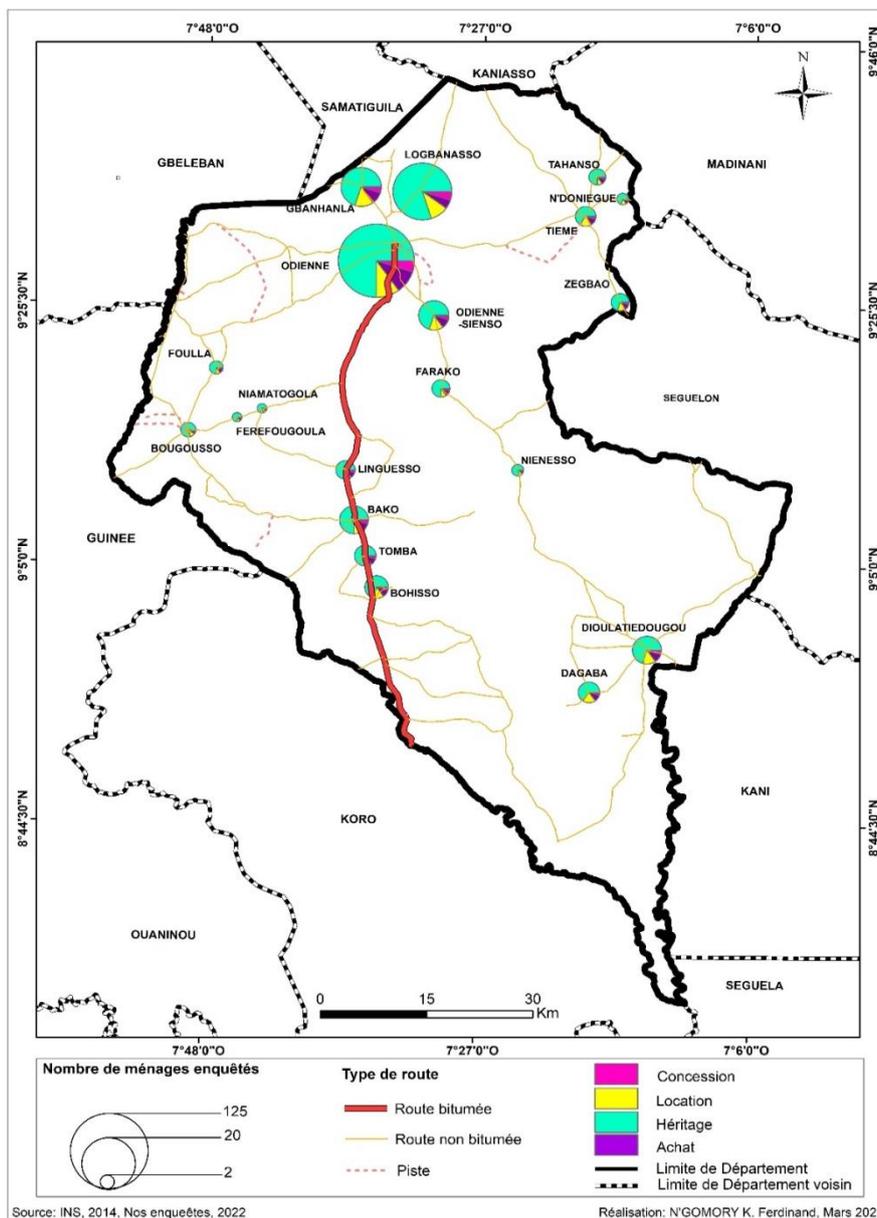


Fig. 6. Répartition des différents modes d'accès à la terre à l'échelle des localités enquêtées dans le Département d'Odienné

L'analyse de la Fig 6 met en évidence certaines similitudes et dissemblances dans les modes d'accès à la terre pour la culture de l'anacardier dans le Département d'Odienné. De manière générale dans les localités, l'accès à la terre pour la culture de l'anacardier se fait majoritairement par héritage ou transmission familiale. Cela témoigne de la valorisation de la pratique agricole au sein des familles et de la volonté de maintenir la tradition agricole d'une génération à l'autre. Les modes d'accès tels que la location, l'achat et la concession ou attribution représentent des proportions relativement similaires, généralement autour de 10% à 15% chacun. Cela suggère une diversité dans les options disponibles pour les agriculteurs qui souhaitent cultiver l'anacarde, mais sans qu'un mode particulier ne domine. Cependant, bien que l'héritage ou la transmission soit le mode d'accès principal dans la plupart des localités, on observe des variations dans les pourcentages. Certaines localités affichent des proportions plus élevées, telles que FEREFUOGOULA et LOGBANASSO avec 80% d'héritage ou de transmission, tandis que d'autres présentent des pourcentages légèrement inférieurs, comme TIEME avec 65%. Ces différences sont attribuées à des facteurs locaux tels que les pratiques coutumières, les dynamiques familiales et les structures foncières spécifiques à chaque région. En outre, les pourcentages de location et d'achat de terres pour la culture de l'anacardier sont relativement bas dans toutes les localités, généralement autour de 10%. Cela est dû à la nature spécifique de cette arboriculture, qui nécessite des investissements à long terme et une gestion durable de l'arbre. Les agriculteurs préfèrent souvent avoir un accès permanent à la terre plutôt que de la louer ou de l'acheter temporairement.

Les inégalités dans la répartition des modes d’accès à la terre sont attribuées à plusieurs facteurs à savoir les traditions et coutumes locales, la structure foncière et l’accès aux ressources financières. En effet, la disponibilité et la répartition des terres agricoles peuvent varier d’une localité à l’autre. Certains endroits peuvent avoir une offre limitée de terres agricoles disponibles à la location ou à l’achat, ce qui conduit à une prévalence plus élevée de l’héritage. De même, la capacité d’acheter ou de louer des terres peut être influencée par les ressources financières des agriculteurs. Les agriculteurs ayant des ressources financières limitées peuvent être plus enclins à opter pour l’héritage/transmission plutôt que l’achat ou la location de terres.

3.3 RÉSULTAT 3

3.3.1 PERSPECTIVES POUR UNE COEXISTENCE ENTRE L’ANACARDE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

3.3.1.1 POLITIQUES AGRICOLES ET STRATEGIES DE DIVERSIFICATION DES CULTURES

La culture de l’anacarde a pris une place de plus en plus importante dans les régions comme le département d’Odienné, contribuant à l’économie locale mais aussi soulevant des défis en matière de diversification agricole et de sécurité alimentaire. Les politiques agricoles doivent donc s’adapter pour équilibrer l’essor des cultures de rente comme l’anacarde et la nécessité de maintenir une production vivrière suffisante. La diversification des cultures devient alors une stratégie clé pour assurer un développement agricole durable et inclusif. La diversification des cultures permet aux familles rurales de ne pas dépendre d’une seule spéculation. En cas de mauvaise récolte sur une culture donnée due à un aléa climatique ou une maladie, les autres productions permettent de compenser et d’assurer une certaine sécurité alimentaire.

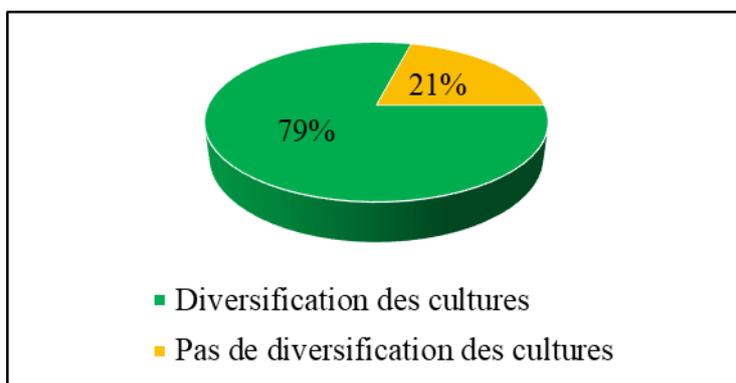


Fig. 7. Proportion des ménages selon la diversification des cultures dans le Département d’Odienné

Ces chiffres montrent que la grande majorité des agriculteurs (79 %) ont recours à la diversification de leurs cultures dans le département. C’est une proportion importante, qui démontre que cette pratique est une stratégie adoptée face aux risques d’insécurité alimentaire.

La diversification des cultures permet aux familles rurales de ne pas dépendre d’une seule spéculation. En cas de mauvaise récolte sur une culture donnée due à un aléa climatique ou une maladie, les autres productions permettent de compenser et d’assurer une certaine sécurité alimentaire. Cependant, le fait que 21% des agriculteurs ne diversifient pas leurs cultures les rendent plus vulnérables. Ces exploitants qui concentrent leurs efforts sur une monoculture, souvent l’anacardier, sont davantage exposés aux risques de mauvaises récoltes ou de fluctuations des prix de vente.

3.3.1.2 PROMOTION DE L’AGROFORESTERIE ET DE PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

La culture de l’anacarde est en pleine expansion dans le département d’Odienné et dans d’autres régions de Côte d’Ivoire, apportant des bénéfices économiques significatifs. Cependant, cette monoculture, si elle est pratiquée sans prudence, peut engendrer des effets néfastes sur l’environnement et la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, la promotion de l’agroforesterie et de pratiques agricoles durables apparaît comme une solution stratégique pour maximiser les bénéfices économiques tout en préservant les ressources naturelles.

3.3.1.3 RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES INITIATIVES DE TRANSFORMATION LOCALE DE L'ANACARDE

L'anacarde, en tant que culture stratégique pour l'économie ivoirienne, nécessite une attention particulière en ce qui concerne son infrastructure de production et de transformation. La mise en place d'infrastructures adéquates et le soutien aux initiatives de transformation locale sont cruciaux pour maximiser les avantages économiques, créer des emplois et améliorer la valeur ajoutée de la filière anacarde. Voici une analyse des enjeux et des solutions à mettre en place pour renforcer ces aspects.

4 DISCUSSION

L'essor de la culture de l'anacarde dans le département d'Odienné met en évidence des défis importants liés à la sécurité alimentaire. Selon (1), l'augmentation de la culture de l'anacarde a contribué à l'économie locale, mais elle a également réduit les surfaces agricoles destinées aux cultures vivrières. Cette spécialisation dans la monoculture expose les agriculteurs aux fluctuations des marchés mondiaux, augmentant ainsi la vulnérabilité alimentaire des ménages (4). (8) souligne que l'introduction de l'anacardier dans les années 1960 a d'abord permis une diversification des revenus. Cependant, la dépendance accrue vis-à-vis de cette culture compromet l'équilibre entre production de rente et cultures vivrières. Par conséquent, des stratégies telles que l'agroforesterie et la diversification des cultures deviennent cruciales pour assurer une sécurité alimentaire durable (7). (1) rappellent que l'anacardier, bien que non originaire de la Côte d'Ivoire, a su s'adapter aux conditions locales, devenant une culture de rente primordiale. Toutefois, selon (3), cette spécialisation dans l'anacarde entraîne une réduction des cultures vivrières, ce qui peut accentuer la vulnérabilité alimentaire. (4) constatent que la surface cultivée en anacardiers est passée de 16 685 ha en 2013 à 38 483 ha en 2015, ce qui témoigne de l'essor rapide de cette culture au détriment des terres vivrières. Pour (7), la substitution de cultures alimentaires par l'anacarde expose les agriculteurs aux aléas climatiques et aux prix fluctuants du marché international, fragilisant ainsi leur sécurité alimentaire, (8) complète cette analyse en notant que, bien que l'anacardier génère des revenus significatifs pour les producteurs, cette culture nécessite des politiques de soutien à la diversification agricole pour éviter une dépendance excessive.

5 CONCLUSION

Pour conclure, la culture de l'anacarde dans le département d'Odienné est devenue un moteur économique majeur, apportant des opportunités significatives pour les producteurs locaux et contribuant à l'économie nationale. Cependant, cette croissance rapide entraîne des défis complexes, notamment la réduction des terres pour les cultures vivrières, les tensions foncières et l'impact environnemental. Afin de concilier l'essor de l'anacarde avec la sécurité alimentaire et le développement durable, des stratégies comme la diversification agricole, l'agroforesterie, et l'amélioration des infrastructures de transformation s'avèrent indispensables. Ces mesures permettront de renforcer la résilience des communautés agricoles tout en préservant les écosystèmes locaux et en assurant une stabilité économique à long terme.

REFERENCES

- [1] GUY MODESTE GNAHOUA, DOMINIQUE LAUPPE : *la culture de l’anacardier en Côte d’Ivoire* p10.
- [2] ZAGBAI H., Berti F., Lebailly., 2006, « Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural. Etude de cas de la région de Korhogo, au Nord et au centre de la Côte d’Ivoire », in *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 10 (4), pp 325-334.
- [3] KOUASSI Kobenan Christian Venance « exploitation aurifère et sécurité alimentaire dans la sous-préfecture de Hiré » 262p
- [4] AGOUALE Yao Julien, VEI Kpan Noël ET AFFRO Mathie « Jonasse : pressions *anthropiques et dynamique du couvert végétal dans le Département d’Odienné* » 86p.
- [5] KOFFI YAO JEAN JULIUS, 2005, Impacts socio-économique et écologique de la culture de l’anacarde dans la région du Zanzan (Nord-est de la Côte d’Ivoire) p6.
- [6] KONE KOROTOUM BRAHIMA, 2018 : *Ecotourisme et conservation des forêts du complexe Nzi River Lodge dans le département de Bouaké* 159 p.
- [7] AHOUSI N’Guessan Maxime 2015 « la contribution de la culture de l’igname a la sécurité alimentaire dans la sous-préfecture de dimbokro » 110 p
- [8] GUY Modeste Gnahoua, DOMINIQUE Lauppe : *la culture de l’anacardier en Côte d’Ivoire* p10.
- [9] OUATTARA Z. I., 2012, suivi par télédétection de l’évolution des formations végétales et du stock de carbone dans la réserve de faune d’Abokouamekro en vue de son intégration dans le mécanisme de réduction de gaz à effet de serre dus à la déforestation et à la dégradation des forêts (Redd+), Mémoire de Master en agronomie, École supérieure d’agronomie, Institut National Polytechnique HB de Yamoussoukro, Côte d’Ivoire, 87 p.
- [10] OUATTARA NANFOUNGO 2012 : *acteur et dynamique de la filière anacarde dans le développement économique et social du département d’Odienné* p13
- [11] N’GOMORY KONE FERDINAND, 2020: « l’essor de la culture de l’anacarde et sécurité alimentaire dans la sous-préfecture d’Odienné », 210p